



Caisse de l'industrie de la construction (CIC)
Caisse de compensation de l'Association genevoise de l'étanchéité
et de l'enveloppe des bâtiments (AGEB) – Caisse AVS 66.2 – Entrepreneurs Genève

Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève
Tél. 022 949 19 19 - Fax 022 949 19 20
www.ccb.ch
CCP 12-4493-3

Réf. : 009/JB/pyc
Tél. « Entreprises » : 022 949.19.21

Genève, le 10 janvier 2024

Salaires 2024

Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous communiquer ci-après les salaires pour l'année 2024.

Les partenaires sociaux, au terme de négociations complexes, en particulier compte tenu du contexte inflationniste, ont trouvé un accord concernant les salaires 2024. L'accord ayant maintenant été signé, nous vous confirmons ci-après les conditions de travail pour 2024.

L'augmentation de salaire obligatoire dès le 1er janvier 2024 est de CHF 0.70 / heure pour les salaires effectifs.

Les salaires de base (salaires minimaux selon la CCT) sont également augmentés pour s'établir à:

Classe A :	CHF 30.00
Classe CE :	CHF 33.00
Classe B :	CHF 27.60
Classe C :	CHF 25.50

Le salaire minimum genevois sera dès le 1er janvier 2024 de CHF 22.45 / heure plus 13ème salaire.

Les salaires des apprentis étant fixé sur la base du salaire de classe A, ils augmentent en 2024 pour s'établir à :

1ère année	20% du salaire classe A	CHF 6.00/heure
2ème année	30% du salaire classe A	CHF 9.00/heure
3ème année	50% du salaire classe A	CHF 15.00/heure
4ème année	60% du salaire classe A	CHF 18.00/heure

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Caisse de compensation de l'Association genevoise
de l'étanchéité et de l'enveloppe des bâtiments (AGEB)

Jim Buchs
Directeur